



delta holding
Communiqué N° 2/24

RESULTATS ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2023

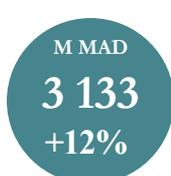
Réuni le 19 mars 2024 au siège social de delta holding SA, le Conseil d'Administration a examiné, sous la Présidence de M. Fouad FAHIM, les activités du Groupe durant l'exercice 2023 et a arrêté les comptes sociaux et consolidés y afférents.

REALISATIONS

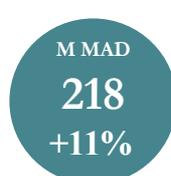
Carnet de commandes



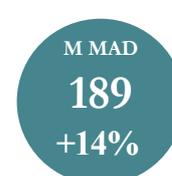
Chiffre d'affaires



Résultat net consolidé



Résultat net part groupe



Le Groupe delta holding a maintenu un bon niveau de déploiement sur l'ensemble des activités des filiales et a clôturé l'exercice 2023 par une amélioration de ses indicateurs de performances.

Le chiffre d'affaires consolidé réalisé est en hausse de 12% par rapport à l'exercice précédent, pour atteindre 3 133 millions MAD avec une part à l'export de 18%.

Le résultat d'exploitation consolidé ressort à 315 millions MAD avec une amélioration de 1%.

Le résultat net consolidé s'est établi à 218 millions MAD, en augmentation de 11% avec un résultat net consolidé part du groupe de 189 millions MAD, en progression de 14%.

Le résultat net social s'élève à 146 millions MAD, en hausse de 17%.

L'endettement financier a connu une amélioration comparativement à l'exercice 2022 avec une réduction de 73% au niveau des comptes consolidés et de 29% au niveau des comptes sociaux.

Le groupe a poursuivi sa politique soutenue de développement en investissant durant 2023 un montant de 90 millions MAD.

PERSPECTIVES

Le groupe entame l'exercice 2024 avec un carnet de commandes restant à exécuter à l'issue de l'exercice 2023, qui s'élève à 2 669 millions MAD, ce qui représente huit mois de chiffre d'affaires.

Par ailleurs, le Maroc s'est engagé dans la réalisation de grands projets structurants liés notamment aux perspectives de l'organisation de la CAN 2025 et de la coupe du monde de football 2030 au Maroc, aux projets de lutte contre le stress hydrique, au chantier de la généralisation de la protection sociale. Ces projets, dont la consistance couvre les domaines d'intervention du Groupe, constituent une réelle opportunité pour faire valoir l'expertise des filiales du groupe et consolider leur notoriété.

DIVIDENDES

Le Conseil d'Administration proposera à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires, une distribution de dividendes à hauteur de 131,40 Millions MAD, en augmentation de 7.14% par rapport à l'exercice précédent.

Le Conseil remercie l'ensemble des collaborateurs du groupe pour leur engagement et leur mobilisation.

BILAN (ACTIF)

	Brut	Amortissements et provisions	31-déc.-23 Net	31-déc.-22 Net
IMMOBILISATIONS EN NON VALEUR (A)	118.106,02	78.974,00	39.132,02	62.753,22
Frais Préliminaires				
Charges à répartir sur plusieurs exercices	118.106,02	78.974,00	39.132,02	62.753,22
Primes de remboursement des obligations				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (B)	1.420.148,12	1.365.712,72	54.435,40	57.737,10
Immobilisation en recherche et développement				
Brevets, marques, droits et valeurs similaires	1.420.148,12	1.365.712,72	54.435,40	57.737,10
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (C)	48.806.049,37	31.259.295,80	17.546.753,57	18.211.846,83
Terrains	6.328.650,00		6.328.650,00	6.328.650,00
Constructions	31.040.072,98	25.405.385,65	5.634.687,33	6.427.605,91
Installations techniques, matériel et outillage	337.999,42	280.519,68	57.479,74	29.704,06
Matériel de transport	1.480.700,05	395.887,26	1.084.812,79	903.112,67
Mobilier, matériel de bureau et aménagements	6.370.476,92	5.177.503,21	1.192.973,71	1.274.624,19
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours	3.248.150,00		3.248.150,00	3.248.150,00
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (D)	613.794.771,64	4.984.315,12	608.810.456,52	620.639.945,78
Prêts immobilisés				
Autres créances financières	51.035,00		51.035,00	51.035,00
Titres de participation	613.743.736,64	4.984.315,12	608.759.421,52	620.588.910,78
Autres titres immobilisés				
ECARTS DE CONVERSION - ACTIF (E)				
Diminution des créances immobilisées				
Augmentation des dettes de financement				
TOTAL I (A+B+C+D+E)	664.139.075,15	37.688.297,64	626.450.777,51	638.972.282,93
STOCKS (F)				
Marchandises				
Matières et fournitures consommables				
Produits en cours				
Produits intermédiaires et produits résiduels				
Produits finis				
CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT (G)	1.187.073.045,80	4.000.000,00	1.183.073.045,80	1.164.910.599,41
Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes	15.000,00		15.000,00	7.660,00
Clients et comptes rattachés	51.150.682,97		51.150.682,97	53.197.403,86
Personnel	95.405,80		95.405,80	71.323,57
Etat	3.106.505,88		3.106.505,88	227.412,89
Comptes d'associés				
Autres débiteurs	1.132.436.124,25	4.000.000,00	1.128.436.124,25	1.111.296.509,16
Comptes de régularisation Actif	269.326,90		269.326,90	110.289,93
TITRES ET VALEURS DE PLACEMENT (H)				
ECARTS DE CONVERSION - ACTIF (I)				
TOTAL II (F+G+H+I)	1.188.285.306,27	4.000.000,00	1.184.285.306,27	1.166.218.041,44
TRESORERIE ACTIF	18.371.467,94		18.371.467,94	2.103.431,12
Chèques et valeurs à encaisser				
Banques, T.G. et C.C.P.	18.362.152,94		18.362.152,94	2.093.828,12
Caisses, régies d'avances et accreditifs	9.315,00		9.315,00	9.603,00
TOTAL III	18.371.467,94		18.371.467,94	2.103.431,12
TOTAL GENERAL I+II+III	1.870.795.849,36	41.688.297,64	1.829.107.551,72	1.807.293.755,49

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

NATURE	OPERATIONS			
	Propres à l'exercice 1	Concernant les exercices précédents 2	TOTAUX 31-déc.-23 3=1+2	TOTAUX 31-déc.-22 4
I	PRODUITS D'EXPLOITATION			
	Ventes de marchandises (en l'état)			
	Ventes de biens et services produits	68.795.174,85		68.795.174,85
	Chiffre d'affaires	68.795.174,85		68.795.174,85
	Variation des stocks de produits			
	Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même			
	Subventions d'exploitation			
	Autres produits d'exploitation			
	Reprises d'exploitation; transferts de charges	106.906,47		106.906,47
	TOTAL I	68.902.081,32		68.902.081,32
II	CHARGES D'EXPLOITATION			
	Achats revendues de marchandises			
	Achats consommés de matières et fournitures	4.715.528,78		4.715.528,78
	Autres charges externes	13.074.120,14	3.333,05	13.077.453,19
	Impôts et taxes	371.484,38	14.283,20	385.767,58
	Charges de personnel	16.907.625,81		16.907.625,81
	Autres charges d'exploitation	650.000,00		650.000,00
	Dotations d'exploitation	1.972.556,15		1.972.556,15
	TOTAL II	37.691.315,26	17.616,25	37.708.931,51
III	RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	31.210.766,06	-17.616,25	31.193.149,81
IV	PRODUITS FINANCIERS			
	Produits de titres participations et autres titres immobilisés	132.628.283,61		132.628.283,61
	Gains de change	2.609,92		2.609,92
	Intérêts et autres produits financiers	4.940.079,21		4.940.079,21
	Reprises financières; transferts de charges	33.504.552,96		33.504.552,96
	TOTAL IV	171.075.525,70		171.075.525,70
V	CHARGES FINANCIERES			
	Charges d'intérêts	3.430.687,91		3.430.687,91
	Pertes de change	148.279,64		148.279,64
	Autres charges financières	1.752.401,45		1.752.401,45
	Dotations financières	12.759.413,04		12.759.413,04
	TOTAL V	18.090.782,04		18.090.782,04
VI	RESULTAT FINANCIER (IV - V)	152.984.743,66		152.984.743,66
VII	RESULTAT COURANT (III + VI)	184.195.509,72	-17.616,25	184.177.893,47
VIII	PRODUITS NON COURANTS			
	Produits des cessions d'immobilisations	7.588.632,43		7.588.632,43
	Subventions d'équilibre			
	Reprises sur subventions d'investissement			
	Autres produits non courants	895.412,39	3.064,47	898.476,86
	Reprises non courantes; transferts de charges	36.455,83		36.455,83
	TOTAL VIII	8.520.500,65	3.064,47	8.523.565,12
IX	CHARGES NON COURANTES			
	Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées	38.765.415,56		38.765.415,56
	Subventions accordées			
	Autres charges non courantes	1.199.683,94		1.199.683,94
	Dotations non courantes aux amortissements et aux provisions			
	TOTAL IX	39.965.099,50		39.965.099,50
X	RESULTAT NON COURANT (VIII - IX)	-31.444.598,85	3.064,47	-31.441.534,38
XI	RESULTAT AVANT IMPÔTS (VII + X)	152.750.910,87	-14.551,78	152.736.359,09
XII	IMPÔTS SUR LE RESULTAT	6.969.165,00		6.969.165,00
XIII	RESULTAT NET (XI - XII)			145.767.194,09

BILAN (PASSIF)

	31-déc.-23	31-déc.-22
CAPITAUX PROPRES		
Capital social	876 000 000,00	876 000 000,00
Moins : actionnaires, capital souscrit non appelé		
- capital appelé		
- dont versé		
Primes d'émission, de fusion et d'apport		
Ecarts de réévaluation		
Réserves légales	87.600.000,00	87.600.000,00
Autres réserves		
Report à nouveau	626.884.659,04	624.796.371,41
Résultats nets en instance d'affectation		
Résultat net de l'exercice	145.767.194,09	124.728.287,63
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (A)	1.736.251.853,13	1.713.124.659,04
CAPITAUX PROPRES ASSIMILES (B)	34.590,26	71.046,09
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	34.590,26	71.046,09
DETTES DE FINANCEMENT (C)		5.375.799,10
Emprunts obligataires		
Autres dettes de financement		5.375.799,10
PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES (D)		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
ECARTS DE CONVERSION PASSIF (E)		
Augmentation des créances immobilisées		
Diminution des dettes de financement		
TOTAL I (A+B+C+D+E)	1.736.286.443,39	1.718.571.504,23
DETTES DU PASSIF CIRCULANT (F)	71.302.559,91	70.793.438,21
Fournisseurs et comptes rattachés	2.245.387,62	1.691.964,59
Clients créanciers, avances et acomptes		
Personnel	61.276,48	62.100,48
Organismes sociaux	517.759,37	504.197,86
Etat	7.361.046,54	9.479.691,86
Comptes d'associés	61.000.000,00	59.000.000,00
Autres créanciers	111.943,75	2.141,25
Comptes de régularisation-passif	5.146,15	53.342,17
AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (G)	21.516.653,62	17.928.123,29
ECARTS DE CONVERSION PASSIF (circulant) (H)	50,80	689,76
TOTAL II (F+G+H)	92.819.264,33	88.722.251,26
TRESORERIE - PASSIF	1.844,00	
Crédits d'escompte		
Crédits de trésorerie		
Banques (soldes créditeurs)	1.844,00	
TOTAL III	1.844,00	
TOTAL GENERAL I + II + III	1.829.107.551,72	1.807.293.755,49

Aux actionnaires de la société DELTA HOLDING S.A.
Complexe de Skhirat,
Angle Avenue Hassan II et route de la plage
Skhirat.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2023

AUDIT DES ETATS DE SYNTHESE

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 16 Mai 2023, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société Delta Holding, comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 1 736 286 443,39 MAD dont un bénéfice net de 145 767 194,09 MAD.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société Delta Holding au 31 décembre 2023 conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous sommes acquiescés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Risque identifié	Notre réponse
Titres de participation et créances rattachées	Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation de la valeur d'utilité des titres de participation et les créances rattachées figurent au bilan de la société pour une valeur brute comptable de 1 746 179 860,89 MAD et une valeur nette comptable de 1 737 195 545,77 MAD.
	Pour les évaluations reposant sur des éléments historiques
	-Vérifier que les quote-parts d'actif net retenues concordent avec les comptes des entités et que les réévaluations opérées, le cas échéant, sont fondées sur une documentation probante ;

<p>Les provisions pour dépréciation de ces titres et créances sont déterminées en tenant compte soit de l'actif net comptable, soit en fonction des perspectives d'avenir du titre.</p> <p>Nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation et des créances rattachées constitue un point clé de notre audit compte tenu de l'importance de ces titres et créances dans le bilan de la société et de l'importance de la part des jugements de la Direction.</p>	<p>Pour les évaluations reposant sur des éléments prévisionnels</p> <p>-Vérifier la cohérence des hypothèses retenues avec l'environnement économique en fonction des données réelles historiquement constatées, de notre connaissance des entités, du marché sur lesquelles elles sont positionnées, et d'éléments macro-économiques pouvant les impacter.</p>
--	---

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

. nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

. nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;

. nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

. nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

. nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Par ailleurs et conformément à l'article 172 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée, nous portons à votre connaissance qu'au cours de cet exercice, la société Delta Holding SA a procédé à :

- La création de la société SALTWAY SA. La participation de Delta Holding SA s'élève à un montant de 284 000 pour un pourcentage de détention de 95%.

- L'acquisition de 1 874 actions de la société SOTRAMEG SA pour un montant de 424011,24 MAD portant ainsi le pourcentage de détention à 80,91%.

Fait à Rabat, le 19 mars 2024

Les commissaires aux comptes

H2B EXPERTS

H2B EXPERTS SARL
Rue Oued Bouregreg 9551, Kays
Imm. E, Appl. 201 Agdal - Rabat
RC : 88591 - PK : 25795170
IF : 3344007 - DNSS : 8947519

Monsieur El Bouazzaoui HANATI
Associé

WORLD CONSEIL ET AUDIT

WORLD CONSEIL ET AUDIT
12, Rue Oued Bouregreg N°2,
Agdal, Rabat
Tél: 05 37 71 62 83 81

Monsieur Omar SEKKAT
Associé



COMMUNICATION FINANCIERE COMPTES CONSOLIDÉS
du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023

BILAN (ACTIF)

	Brut	Amortissements et provisions	31-déc-23 Net	31-déc-22 Net
ECART D'ACQUISITION (A)	268.057.862,13	167.536.163,87	100.521.698,26	113.924.591,37
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (B)	116.470.194,60	90.562.872,32	25.907.322,28	28.501.873,43
Immobilisation en recherche et développement	66.982.223,27	55.853.127,91	11.129.095,36	11.676.267,04
Brevets, marques, droits et valeurs similaires	17.934.184,60	16.566.065,76	1.368.118,84	1.555.481,57
Fonds commercial	1.000,00		1.000,00	1.000,00
Autres immobilisations incorporelles	31.552.786,73	18.143.678,65	13.409.108,08	15.269.124,82
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (C)	1.940.814.506,60	1.368.966.037,51	571.848.469,09	598.284.097,52
Terrains	25.314.622,03	1.750.859,73	23.563.762,30	23.612.347,90
Constructions	453.836.212,01	281.189.246,32	172.646.965,69	190.373.073,23
Installations techniques, matériel et outillage	1.227.113.749,47	904.791.521,74	322.322.227,73	328.510.537,49
Matériel de transport	134.454.624,05	113.333.146,46	21.121.477,59	21.416.693,63
Mobilier, matériel de bureau et aménagements	85.025.181,74	67.529.867,96	17.495.313,78	14.651.163,72
Autres immobilisations corporelles	521.364,84	371.395,30	149.969,54	142.802,23
Immobilisations corporelles en cours	14.548.752,46		14.548.752,46	19.577.479,32
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (D)	12.072.906,31	158.585,13	11.914.321,18	23.172.093,54
Prêts immobilisés	466.108,23		466.108,23	577.132,08
Autres créances financières	4.989.332,35		4.989.332,35	6.518.988,26
Titres de participation	6.272.850,08	158.585,13	6.114.264,95	15.684.571,89
Autres titres immobilisés	344.615,65		344.615,65	391.401,31
TITRES MIS EN EQUIVALENCE (E)				
ECARTS DE CONVERSION - ACTIF (F)				
Diminution des créances immobilisées				
Augmentation des dettes de financement				
TOTAL I (A+B+C+D+E+F)	2.337.415.469,64	1.627.223.658,83	710.191.810,81	763.882.655,86
STOCKS (G)	1.382.471.335,42	13.019.343,89	1.369.451.991,53	1.421.463.721,63
Marchandises	267.301.941,67	120.301,69	267.181.639,98	262.736.397,24
Matières et fournitures consommables	448.020.539,00	9.169.336,21	438.851.202,79	469.637.907,45
Produits en cours	500.829.134,75	1.576.308,99	499.252.825,76	527.069.203,83
Produits intermédiaires et produits résiduels	1.960.805,01		1.960.805,01	1.731.438,10
Produits finis	164.358.914,99	2.153.397,00	162.205.517,99	160.288.775,01
CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT (H)	2.284.450.200,52	138.583.220,45	2.145.866.980,07	2.192.540.174,28
Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes	13.498.301,72		13.498.301,72	18.928.838,42
Clients et comptes rattachés	1.984.129.986,31	138.583.220,45	1.845.546.765,86	1.864.648.559,61
Personnel	3.348.369,95		3.348.369,95	2.943.132,29
Etat	263.323.950,68		263.323.950,68	284.116.057,96
Comptes d'associés			3.632.152,21	3.632.152,21
Autres débiteurs	9.738.602,00		9.738.602,00	8.249.503,60
Comptes de régularisation Actif	10.410.989,86		10.410.989,86	10.021.930,19
TITRES ET VALEURS DE PLACEMENT (I)	37.447.642,51		37.447.642,51	60.482.228,59
ECARTS DE CONVERSION - ACTIF (J)	2.762.534,11		2.762.534,11	3.321.140,01
TOTAL II (G+H+I+J)	3.707.131.712,56	151.602.564,34	3.555.529.148,22	3.677.807.264,51
TRESORERIE ACTIF	224.552.200,56		224.552.200,56	155.507.401,87
Chèques et valeurs à encaisser	1.764.525,18		1.764.525,18	5.870.911,82
Banques, T.G. et C.C.P.	222.061.820,00		222.061.820,00	148.922.555,38
Caisses, régies d'avances et accreditifs	725.855,38		725.855,38	713.934,67
TOTAL III	224.552.200,56		224.552.200,56	155.507.401,87
TOTAL GENERAL I + II + III	6.269.099.382,76	1.778.826.223,17	4.490.273.159,59	4.597.197.322,24

BILAN (PASSIF)

	31-déc-23	31-déc-22
CAPITAUX PROPRES		
Capital social	876.000.000,00	876.000.000,00
Moins : actionnaires, capital souscrit non appelé		
- capital appelé		
- dont versé		
Primes d'émission, de fusion et d'apport		
Écarts de réévaluation		
Réserves légales	87.600.000,00	87.600.000,00
Réserves consolidées	573.981.934,44	536.103.634,24
Autres réserves		
Report à nouveau	626.884.659,04	624.796.371,41
Résultats nets en instance d'affectation		
Résultat net de l'exercice - part du groupe	188.930.907,10	165.905.489,90
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES - PART DU GROUPE (A1)	2.353.397.500,58	2.290.405.495,55
INTERETS MINORITAIRES (A2)	182.263.483,98	171.803.771,03
Part dans les capitaux propres avant résultat net	152.735.025,80	141.636.900,85
Part dans le résultat net de l'exercice	29.528.458,18	30.166.870,18
CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE (A)	2.535.660.984,56	2.462.209.266,58
CAPITAUX PROPRES ASSIMILES (B)		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
DETTES DE FINANCEMENT (C)	151.099.579,27	221.615.645,77
Emprunts obligataires		
Autres dettes de financement	151.099.579,27	221.615.645,77
PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES (D)	1.113.133,67	1.388.991,12
Provisions pour risques	1.031.759,80	1.306.642,71
Provisions pour charges	81.373,87	82.348,41
ECARTS DE CONVERSION PASSIF (E)		
Augmentation des créances immobilisées		
Diminution des dettes de financement		
TOTAL I (A+B+C+D+E)	2.687.873.697,50	2.685.213.903,47
DETTES DU PASSIF CIRCULANT (F)	1.300.530.977,87	1.300.482.570,53
Fournisseurs et comptes rattachés	679.467.651,97	695.058.375,42
Clients créditeurs, avances et acomptes	84.028.352,49	77.006.395,49
Personnel	16.038.158,14	12.544.137,86
Organismes sociaux	18.833.147,08	16.864.887,25
Etat	408.510.693,94	410.375.559,33
Comptes d'associés	87.501.777,88	84.236.850,71
Autres créanciers	4.875.030,38	553.715,27
Comptes de régularisation-passif	1.276.165,99	3.842.649,20
AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (G)	370.707.857,16	310.477.799,14
ECARTS DE CONVERSION PASSIF (circulant) (H)	1.583.876,94	3.115.750,68
TOTAL II (F+G+H)	1.672.822.711,97	1.614.076.120,35
TRESORERIE - PASSIF	129.576.750,12	297.907.298,42
Crédits d'escompte		
Crédits de trésorerie	28.000.000,00	185.945.494,09
Banques (soldes créditeurs)	101.576.750,12	111.961.804,33
TOTAL III	129.576.750,12	297.907.298,42
TOTAL GENERAL I + II + III	4.490.273.159,59	4.597.197.322,24

NATURE	OPERATIONS		TOTALAUX 31-déc-23 3=1+2	TOTALAUX 31-déc-22 4
	Propres à l'exercice 1	Concernant les exercices précédents 2		
I	PRODUITS D'EXPLOITATION			
Ventes de marchandises (en l'état)	451.144.758,22		451.144.758,22	452.174.344,57
Ventes de biens et services produits	2.681.468.145,76	736,60	2.681.468.882,36	2.346.483.308,85
CHIFFRE D'AFFAIRES	3.132.612.903,98	736,60	3.132.613.640,58	2.798.657.653,42
Variation des stocks de produits	-24.185.169,27		-24.185.169,27	92.957.806,23
Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même	7.759.062,54		7.759.062,54	5.170.874,66
Subventions d'exploitation	143.992,52		143.992,52	308.883,13
Autres produits d'exploitation	10.622.133,78		10.622.133,78	12.931.874,16
Reprises d'exploitation; transferts de charges	12.724.115,77		12.724.115,77	28.496.988,02
TOTAL I	3.139.677.039,32	736,60	3.139.677.775,92	2.938.524.079,62
II	CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats revendus de marchandises	316.292.964,15	28.234,70	316.321.198,85	305.790.402,47
Achats consommés de matières et fournitures	1.699.148.046,26	935.861,25	1.700.083.907,51	1.558.028.956,59
Autres charges externes	221.199.963,77	222.982,09	221.422.945,86	215.877.884,35
Impôts et taxes	14.249.665,28	50.365,90	14.300.031,18	13.877.515,18
Charges de personnel	392.957.086,51	1.744,58	392.958.831,09	376.952.823,75
Autres charges d'exploitation	8.980.040,14	13.490,83	8.993.530,97	14.611.192,74
Dotations d'exploitation	170.818.682,52		170.818.682,52	141.549.150,38
TOTAL II	2.823.646.448,63	1.252.679,35	2.824.899.127,98	2.626.687.925,46
III	RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			
IV	PRODUITS FINANCIERS			
Produits de titres participations et autres titres immobilisés	14.826.322,82		14.826.322,82	13.685.194,00
Gains de change	7.591.292,69	1.209,74	7.592.502,43	5.154.020,77
Intérêts et autres produits financiers	21.979.866,59	740.837,74	22.720.704,33	35.792.102,85
Reprises financières; transferts de charges	73.717.301,22		73.717.301,22	70.278.760,40
TOTAL IV	118.114.783,32	742.047,48	118.856.830,80	124.910.078,02
V	CHARGES FINANCIERES			
Charges d'intérêts	17.270.115,53	264,32	17.270.379,85	20.079.845,52
Pertes de change	10.273.860,33		10.273.860,33	26.222.044,30
Autres charges financières	2.732.966,52		2.732.966,52	1.209.864,06
Dotations financières	65.758.047,06		65.758.047,06	115.595.625,41
TOTAL V	96.034.989,44	264,32	96.035.253,76	163.107.379,29
VI	RESULTAT FINANCIER (IV - V)			
VII	RESULTAT COURANT (III + VI)			
VIII	PRODUITS NON COURANTS			
Produits des cessions d'immobilisations	13.154.662,53		13.154.662,53	15.037.316,66
Subventions d'équilibre				
Reprises sur subventions d'investissement	724.292,48	263.126,82	987.419,30	
Autres produits non courants	6.093.501,42	3.304.128,27	9.397.629,69	9.885.744,02
Reprises non courantes; transferts de charges	16.900.383,59	4.421.433,35	21.321.816,94	7.241.489,07
TOTAL VIII	36.872.840,02	7.988.688,44	44.861.528,46	32.164.549,75
IX	CHARGES NON COURANTES			
Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées	41.461.465,17		41.461.465,17	2.062.198,50
Subventions accordées				
Autres charges non courantes	25.132.813,14	1.892.282,20	27.025.095,34	13.897.225,24
Dotations non courantes aux amortissements et aux provisions	452.950,27		452.950,27	1.252.805,93
TOTAL IX	67.047.228,58	1.892.282,20	68.939.510,78	17.212.229,67
X	RESULTAT NON COURANT (VIII - IX)			
XI	RESULTAT AVANT IMPÔTS (VII + X)			
XII	IMPÔTS SUR LE RESULTAT			
XIII	RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTÉGRÉES (XI - XII)			
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence				
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	13.402.893,11		13.402.893,11	13.402.893,11
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	218.459.365,28		218.459.365,28	196.072.360,08
XIV	RESULTAT NET REVENANT AUX INTERETES MINORITAIRES			
XV	RESULTAT NET REVENANT A LA SOCIETE MERE			
XVI	RESULTAT NET REVENANT A LA SOCIETE MERE			

H2B EXPERTS

WORLD CONSEIL & AUDIT

Aux actionnaires de la société DELTA HOLDING S.A.
Complexe de Skhirat,
Angle Avenue Hassan II et route de la plage
Skhirat.

**RAPPORT D'AUDIT SUR LE ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2023**

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états de synthèse consolidés de la société Delta Holding S.A. et de ses filiales (le « groupe »), qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2023, ainsi que le compte de produits et charges consolidé, le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC), y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états de synthèse consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidé de 2 535 660 984,56 dont un bénéfice net consolidé de 218 459 365,28 MAD.

Nous certifions que les états de synthèse consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus, sont réguliers et sincères et donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du groupe au 31 décembre 2023, ainsi que du résultat de l'ensemble consolidé pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Ces états ont été préparés sur la base des éléments disponibles à cette date.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

**AVIS DE CONVOCATION DES ACTIONNAIRES
EN ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

Le Conseil d'Administration de delta holding, société anonyme au capital de 876 000 000 dirhams, dont le siège social est établi au Complexe de Skhirat - Angle avenue Hassan II et route de la plage - Skhirat, immatriculée au Registre de Commerce de Rabat sous le n° 30261, a décidé de convoquer les actionnaires en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 16/05/2024 à 15 heures au siège social de la Société, à l'adresse précitée, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration et des Rapports Général et Spécial des Commissaires aux Comptes ;
- Approbation des comptes annuels sociaux et consolidés clos au 31 décembre 2023 ;
- Affectation des résultats - dividendes ;
- Approbation des conventions réglementées visées dans le Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes ;
- Quitus aux Administrateurs et décharge aux Commissaires aux Comptes de leur mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux Administrateurs ;
- Renouvellement du mandat des Administrateurs ;
- Nomination de trois nouveaux administrateurs ;
- Pouvoirs à conférer pour l'accomplissement des formalités ;
- Questions diverses.

Le Conseil d'Administration rappelle que pour avoir le droit de participer à cette Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur doivent faire application, au préalable, des dispositions de l'article 130 de la Loi 17-95 telle que complétée et modifiée.

Les propriétaires d'actions nominatives libérées des versements exigibles et inscrites au registre des actions nominatives ont le droit d'assister à cette Assemblée sur simple justification de leur identité. Un Actionnaire ne peut se faire représenter que par un autre actionnaire justifiant d'un mandat, par son conjoint ou par un ascendant ou descendant. Le mandat est donné pour une seule Assemblée. Il peut être donné pour deux Assemblées, l'une Ordinaire et l'autre Extraordinaire, tenues le même jour ou dans un délai de quinze jours. Le mandat donné pour une Assemblée est valable pour des Assemblées successives avec le même ordre du jour.

Les actionnaires réunissant les conditions exigées par la Loi n° 17-95 relative aux Sociétés anonymes disposent d'un délai de 10 jours à compter du présent avis pour demander l'inscription de projet de résolution à l'ordre du jour de cette Assemblée. Leurs demandes doivent parvenir, au siège social, par lettre recommandée avec accusé de réception. Les documents requis par la Loi sont mis à disposition des actionnaires au siège social de la Société.

Le projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée Générale Ordinaire, tel qu'il est arrêté par le Conseil d'Administration se présente comme suit :

Première résolution :
Après avoir entendu lecture du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration et des Rapports Général et Spécial des Commissaires aux Comptes, l'Assemblée Générale approuve l'ensemble de ces documents dans leur intégralité et sans réserve ainsi que les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Deuxième résolution :
L'Assemblée Générale Ordinaire approuve en tant que de besoin les comptes annuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils lui ont été présentés.

Troisième résolution :
L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter les résultats comme suit (en dirhams) :

Bénéfice net de l'exercice :	145 767 194,09
- Réserve légale :	0,00
+ Report à nouveau antérieur :	626 884 659,04
+ Réserve Facultative :	0,00
= Résultat distribuable :	772 651 853,13
Dividende à distribuer :	131 400 000,00
Solde à reporter à nouveau :	641 251 853,13

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse consolidés de la période considérée. Nous avons déterminé qu'il n'y avait aucune question clé de l'audit à communiquer.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états de synthèse consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse consolidés, conformément au référentiel comptable admis au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états de synthèse consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse consolidés, y compris les informations fournies dans les états de synthèse consolidés, et apprécions si les états de synthèse consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états de synthèse consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Fait à Rabat, le 19 mars 2024

Les commissaires aux comptes

H2B EXPERTS

H2B EXPERTS SARL
Rue Oued Bant Rési. Kays
Imm. E. Agdal - Agdal - Rabat
RC : 8855 Pat : 25795170
IF : 334400 - CNSS : 8947519

Monsieur El Bouazzaoui HANATI
Associé

WORLD CONSEIL ET AUDIT

WORLD CONSEIL ET AUDIT
12, Rue Ouassila Agdal, Rabat
Agdal - Rabat
Tél. 05 37 77 00 00 - 05 37 77 00 00

Monsieur Omar SEKKAT
Associé

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe en conséquence le dividende à 1.5 dirham pour chacune des actions composant le capital social et y ayant droit du fait de leur date de jouissance. Ce dividende sera mis en paiement à partir du 19 Juillet 2024.

Quatrième résolution :
L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions relevant des articles 56 et suivants de la Loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes, approuve les conclusions dudit Rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cinquième résolution :
Par suite de l'adoption des résolutions précédentes, l'Assemblée Générale donne aux Administrateurs quitus définitif, et sans réserve, de l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice 2023.

L'Assemblée Générale décide, en outre, de donner décharge aux Commissaires aux Comptes de l'accomplissement de leur mission durant l'exercice écoulé.

Sixième résolution :
L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux membres du Conseil d'Administration des jetons de présence de 650 000.00 DH (Six cent cinquante mille dirhams). Les conditions et les modalités de répartition seront décidées par le Conseil d'Administration.

Septième résolution :
L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle le mandat des Administrateurs suivants pour une durée de six années qui expirera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice à clore le 31/12/2029 :

- M. Fouad FAHIM
- M. Hadj FAHIM
- M. Mustapha FAHIM
- M. Mohamed Abderrazzak SERGHAT
- M. Hicham BERTUL
- M. Mohamed DRIF

Les Administrateurs, tous présents à l'assemblée, déclarent accepter le renouvellement de leur mandat.

Huitième résolution :
L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer trois nouveaux administrateurs comme suit :

- Mme Salma AMGAAD
- Mme Malika FAZOUAN
- Mme Bouchra KHALIFA

Le mandat des trois Administrateurs arrivera à expiration lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice à clore le 31 décembre 2029.

Les Administrateurs, tous présents à l'assemblée, déclarent accepter ledit mandat.

Neuvième résolution :
L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur de l'original ou d'une copie du présent procès-verbal pour accomplir les formalités prévues par la loi.